

L'évaluation des lycées

Jean Philippe DECROUX

La dernière étude du « Haut Conseil de l'Évaluation de l'École » a traité de l'évaluation des lycées. L'avis remis au ministre et rendu public « n'y va pas par quatre chemins ».

C'est Pierre Dasté, inspecteur général, qui a réalisé un long travail de synthèse sur le sujet (voir l'intégralité sur : cisad.adc.education.fr/hcee

L'avis adopté par le HCéé fait le point sur l'état actuel de l'évaluation des lycées et émet des propositions précises pour aller plus loin, plus près de la réalité et pour permettre à l'ensemble des établissements de progresser.

Où en est-on ?

L'avis met en évidence le développement des opérations d'évaluation des lycées en France depuis une dizaine d'années et que l'on retrouve en particulier dans les rapports de l'inspection générale, mais aussi les opérations particulières comme les audits de l'académie de Lille mis en place par Claude Pair ou diverses initiatives de moindre envergure menées par telle ou telle académie.

Mais il insiste surtout sur les indicateurs de performance des lycées mis en place il y a huit ans par la DEP de l'époque, indicateurs qui donnent lieu – chaque année – à des publications de « palmarès de lycées » qui, notons-le, sont souvent discutables à la fois, malgré les progrès, par la nature encore incomplète des éléments fournis et la difficulté qu'ont la plupart des journalistes à les interpréter.

Sur ce point, le Haut Conseil souhaite fortement une mise en cohérence de ces initiatives disparates.

Et le SNPDEN ?

Le SNPDEN s'est montré dès l'abord très hostile à la publication de ces palmarès qui correspondaient à des approches le plus souvent erronées. Il faut se rappeler d'ailleurs que certains organes de presse ne fondaient à l'origine leurs classements que sur les résultats bruts aux examens. Bonjour la banlieue !

C'est pourquoi le syndicat a plutôt été favorable aux avancées du travail du ministre dans le domaine de la « valeur ajoutée », tout en soulignant le caractère encore partiel de l'approche.

Aujourd'hui, alors que le « palmarès » est devenu un événement annuel incontournable, la question est bien de savoir s'il ne faut pas aller au bout de la démarche pour que la réalité de l'établissement soit totalement prise en compte.

Le Haut Conseil quant à lui s'est clairement prononcé pour cette option en appelant à des efforts méthodologiques pour mieux caractériser niveau et progrès des élèves et pour prendre en compte tous les éléments du fonctionnement des lycées. Il préconise une évaluation globale impliquant aussi une démarche d'autoévaluation. Il propose une démarche y compris pour que les constats débouchent sur des actions d'amélioration.

Des propositions

Partant du constat que tous les lycées n'offrent pas la même qualité de service, le Haut Conseil, au nom de l'équité et de l'efficacité du système éducatif, demande que l'on mette les établissements en meilleure position pour faire progresser tous les élèves quelles que soient les formations offertes. Il propose une procédure précise d'évaluation concernant lycées publics et lycées privés :

- faire appel à une équipe extérieure à l'établissement
- prendre appui sur des données et indicateurs améliorés
- rendre la procédure contradictoire (échange équipe extérieure/lycée)
- publier le rapport final
- déboucher sur un programme d'action (intégration au projet, prise en compte dans le cadre de la lettre de mission)

A noter que le caractère public de cette démarche est conçu à la fois comme une garantie face aux publications journalistiques (véracité, optique d'amélioration et non de palmarès) et comme un stimulant pour chaque lycée. Enfin le HCéé suggère que le dispositif soit animé au niveau académique, le plus pertinent pour la menée d'une telle opération, pour l'interprétation des résultats et pour les suites à donner à cette procédure (moyens, formation, structures...). Mais il propose aussi que tout ceci se fasse dans un cadre national très précis, avec une volonté politique forte.



Qu'en dire ?

Pour le SNPDEN, il s'agit d'abord de savoir s'il est souhaitable de s'engager sur cette voie, à supposer qu'un prochain ministre la prenne à son compte.

Sur ce point fondamental, il convient de souligner que la démarche ne se limite plus là à des classements sensationnels et malsains entre établissements, mais qu'elle change totalement de nature en plaçant les lycées dans une perspective dynamique d'évaluation globale action. A relire nos documents pédagogiques de mise à jour de notre doctrine (« 97, Le SNPDEN propose »), on constate des apparentements certains avec ces propositions.

Ensuite, il conviendrait de trouver une volonté politique ministérielle réelle pour mettre en œuvre cette procédure. Notons qu'il faudrait déjà faire admettre explicitement à tous les partenaires concernés qu'il y a bien des disparités dans les fonctionnements des lycées.

Enfin, il serait nécessaire de dégager des moyens (et des compétences), en particulier au niveau académique, voire des établissements.

Certains penseront qu'à coup sûr cela vaut la peine d'avancer sur cette voie difficile.

A propos de voies difficiles, relativisons tout de même en considérant que les travaux du Haut Conseil porteront ces prochains mois sur « l'évaluation des pratiques éducatives » et sur « l'évaluation des enseignants » !